



Pas d'eau chaude avant emménagement!!!!!!

Par **jgb**, le **04/12/2008** à **10:51**

Bonjour, Je dois emménager dans une semaine dans un appartement. L'état des lieux a eu lieu hier. Lors de cet état des lieux, nous avons remarqué que la chaudière est condamnée!!! donc pas d'eau chaude. rnrn1) dans le cas où le propriétaire refuse de réparer la chaudière avant mon emménagement, l'agence immobilière doit-elle me retrouver un logement pour que je ne me retrouve pas à la rue avec mes meubles.rnrn2) L'agent immobilier m'avait dit que l'appartement était tout à fait en état d'être habité, propos faux du fait qu'il n'y a pas d'eau chaude, puis-je faire suspendre les frais d'agence?rnrnMerci :-)